

Original : français/espagnol

Recommandation 23-16**Projet de liste des navires présumés avoir exercé des activités de pêche IUU au titre de 2024****Introduction**

Au titre de cette année, la liste des navires présumés avoir exercé des activités de pêche IUU est celle contenue dans le fichier Excel présenté à l'**appendice 1 (PWG_405_APP_1/2024)**, telle qu'elle a été extraite des bases de données IUU de l'ICCAT, dans ces deux structures qui se complètent, à savoir : 1) la base de données courantes et 2) la base de données historiques, telles qu'elles sont aussi publiées sur la [page de l'ICCAT](#).

Notes explicatives au Projet de liste IUU de 2024

Dans le cadre de la mise en œuvre du paragraphe 11 de la Rec. 23-16
Incorporation intersessions de listes de navires IUU d'autres ORGP

Les neuf ORGP et leur liste de navires IUU, envisagées par la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 21-13 établissant une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées (IUU) (Rec. 23-16)*, sont :

- [Commission des pêches du Pacifique occidental et central \(WCPFC\)](#)
- [Commission interaméricaine du thon tropical \(IATTC\)](#)
- [Commission des thons de l'océan Indien \(CTOI\)](#)
- [Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique \(CCAMLR\)](#):
<https://www.ccamlr.org/en/compliance/contracting-party-iuu-vessel-list>
<https://www.ccamlr.org/en/compliance/iuu-vessel-lists>
- [Commission pour la conservation du thon rouge du Sud \(CCSBT\)](#)
- [Commission générale des pêches pour la Méditerranée \(CGPM\)](#)
- [Organisation des pêches de l'Atlantique Nord \(NAFO\)](#)
- [Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est \(NEAFC\)](#) :
<https://www.neafc.org/mcs/iuu/alist>
<https://www.neafc.org/mcs/iuu/blist>
- [Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est \(OPASE\)](#)

Note : Des photos de certains des navires IUU inscrits peuvent être trouvées sur les sites web de ces neuf ORGP.

Résumé des listes des navires IUU de 2024 qui ont fait l'objet d'une inscription par recoupement et mises à jour/modifications apportées

<i>Neuf ORGP</i>	<i>Incorporation à la liste IUU de l'ICCAT</i>	<i>Radiation de la liste IUU de l'ICCAT</i>	<i>Changements apportés à la liste IUU de l'ICCAT à partir d'autres listes ou suite à de nouvelles informations communiquées par les CPC (dans les bases de données)</i>	<i>Aucun changement ou modifications mineures</i>	<i>Actions totales</i>
Total	14	0	0	150	164

Le projet de liste des navires IUU de l'ICCAT de 2024 devrait aboutir au nombre de **164** navires actifs.

Informations concernant la liste des navires IUU de l'ICCAT en 2024

A. Concernant les navires IUU traités par l'ICCAT par croisement avec les listes IUU d'autres ORGP (paragraphe 11 de la Rec. 23-16) :

1. La WCPFC a communiqué, en date du 6 février 2024 (ICCAT n° E24-01213), l'inclusion à sa Liste IUU du navire Kuda Laut 03 / IRCS DUM4015, battant actuellement pavillon des Philippines, ce qui porte à quatre le nombre total des navires inscrits sur la liste de cette ORGP. N'ayant reçu aucune objection des CPC de l'ICCAT, suite à la Circulaire de cette information en date du 9 février 2024 (ICCAT n° S24-01252), ce navire IUU a été ainsi inscrit par croisement sur la liste des navires IUU de l'ICCAT ; le numéro de série IUU de l'ICCAT lui ayant été attribué est : 20240001, tel que publié sur la [page web de l'ICCAT](#).
2. Treize navires IUU ont été inscrits par croisement sur la liste des navires IUU de l'ICCAT sur la base de la communication de la CTOI, reçue par le Secrétariat le 23 mai 2024 (n° E24-05837). N'ayant reçu aucune objection des CPC de l'ICCAT, suite à la Circulaire de cette information en date du 24 juin 2024 (ICCAT n° S24-06385), ces 13 navires IUU ont été ainsi inscrits par croisement sur la liste des navires IUU de l'ICCAT ; les numéros de série IUU de l'ICCAT leur ayant été attribués sont : de 20240002 à 20240014, tels que publiés sur la [page web de l'ICCAT](#).

B. Questions liées à la liste IUU finale de l'ICCAT soulevées au cours de l'année 2024 :

Selon les dispositions du paragraphe 2 de la [Rec. 23-16](#), les CPC devront transmettre tous les ans au Secrétariat, au moins 70 jours avant la réunion annuelle, l'information sur tout navire présumé avoir exercé des activités de pêche IUU au cours des trois dernières années, accompagnée de toutes les pièces justificatives disponibles concernant la présomption d'activité de pêche IUU et l'information sur l'identification des navires, et au 2 septembre 2024, le Secrétariat n'a reçu aucune communication.

C. En plus de ce qui précède, au cours de l'année 2024, des questions liées à la liste IUU finale de l'ICCAT ont été soulevées, notamment celles concernant deux navires IUU, comme suit :

Le 10 octobre 2024 (E24-12180), le Costa Rica, conformément au paragraphe 3 de la [Rec. 23-16](#) et faisant suite à la Circulaire ICCAT n° S24-09496 du 17 septembre 2024, a soumis une demande pour que son pavillon ne soit plus lié aux deux navires IUU, *Dragon III* et *Tching Ye No. 6* portant les N° IUU de l'ICCAT : 20130005 et 20130011, respectivement (voir **pièces jointes 1 et 2**). La réponse a été envoyée à ce sujet par le Secrétariat au Costa Rica (S24-10701 et S24-11011 des 14 et 22 octobre 2024), afin de souligner que ces deux navires IUU avaient été originalement inclus en 2013 dans la liste IUU de l'ICCAT par croisement de listes IUU avec celle de l'IATTC (E13-06833 du 20 août 2013, puis E19-08746 du 17 septembre 2019) tel qu'ils sont affichés sur leur page web (<https://www.iccat.int/fr/IUUlist.html> et <https://www.iattc.org/en-US/Management/Vessel-register>).

Pièce jointe 1

Gouvernement du Costa Rica
Institut costaricien de la pêche et de l'aquaculture
Présidence exécutive

09/10/2024
INCOPECA-PE-1193-2024

Monsieur Derek Campbell
Président du Comité d'application
Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
info@iccat.int

Cher Monsieur,

J'ai le plaisir de vous écrire, comme demandé dans la circulaire n° 09496/24 concernant le projet de liste ICCAT 2024 des navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU), pour vous transmettre le document n° INCOPECA-PE-DOPA-128-2024, signé par M. Miguel Duran Delgado, Direction de la gestion des pêches et de l'aquaculture, par lequel il répond aux exigences de la circulaire susmentionnée.

Je saisis cette occasion pour réitérer l'engagement d'INCOPECA, Costa Rica, à améliorer quotidiennement sa gestion des pêches, à respecter les recommandations de l'ICCAT et à collaborer de toutes les manières possibles. En outre, nous sommes prêts à fournir tout éclaircissement supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire par rapport à ce qui a été soumis.

Cordialement,

(Signature et sceau)

Nelson Pena Navarro
Président exécutif
INCOPECA

Cc : incopescaCCAT@incopesca.go.crr
Fichier MLA

Gouvernement du Costa Rica
Institut costaricien de la pêche et de l'aquaculture
Présidence exécutive
Direction de la gestion des pêches et de l'aquaculture

08/10/2024

INCOPECA-PE-1193-2024

Monsieur Nelson Pena Navarro
Président exécutif
INCOPECA

Cher Monsieur,

Conformément à la circulaire n° 09496/24 du Secrétaire exécutif de l'ICCAT, concernant le projet de liste ICCAT 2024 des navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU), je voudrais indiquer qu'après un examen approfondi de l'information fournie par M. Julio Dijeres Bonilla, Chef du département du Registre, en comparant les registres physiques conservés par ledit département et les registres électroniques nationaux stockés dans SISPA, nous avons le plaisir de vous informer :

– À propos de la liste historique des navires IUU

Dans cette liste apparaît le navire nommé *El Diria I*, qui est apparemment lié au Costa Rica dans la colonne *Flag IUU*. Toutefois, après un examen approfondi, nous n'avons trouvé aucune information ou indication suggérant que ce navire fait ou a fait partie de notre flottille, ou qu'il a un lien quelconque avec notre pays. Les registres officiels ne contiennent aucune preuve confirmant un tel lien, et il n'existe aucune trace de son opération dans les eaux sous notre juridiction ni sous le pavillon costaricien. À moins que des informations supplémentaires ou des preuves concrètes ne nous soient fournies pour justifier ce lien, nous estimons qu'il convient de demander officiellement aux ORGP de supprimer le lien entre les informations relatives à ce navire et le Costa Rica.

– À propos de la liste IUU

Cette liste comprend les navires *Dragon III* et *Tching Ye No. 6*, qui sont apparemment associés au Costa Rica dans la colonne *Owner Place Registration*. Toutefois, après examen, rien dans nos dossiers ne permet d'établir un lien entre ces navires et le Costa Rica. Il n'a pas été détecté que ce navire fait ou a fait partie de notre flottille, ou qu'il a un lien quelconque avec notre pays. Nous n'avons pas non plus identifié de liens avec des armateurs ou des sociétés enregistrés au Costa Rica qui pourraient soutenir une telle relation. Étant donné qu'il n'existe aucune documentation à l'appui de cette association, nous recommandons de demander aux ORGP de supprimer tout lien entre ces navires et notre pays, à moins que de nouvelles preuves ne soient présentées pour le justifier.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

(Signature et sceau)

Lic. Miguel Durán Delgado
Direction de la gestion des pêches et de l'aquaculture

cc: Archive